

Code de vie

École primaire Twin Oaks

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le code de vie de l'école primaire Twin Oaks facilite la communication entre la maison et l'école. Les enseignants et les parents, en travaillant ensemble, sont des forces importantes qui aident à façonner la vie des élèves. Notre code de vie fournit des précisions aux enfants et aux parents concernant les règles et politiques scolaires en ce qui concerne les devoirs, les activités et événements importants, la communication avec les parents/enseignants, le code vestimentaire, etc.

NOTRE MISSION

Twin Oaks Elementary School croit qu'en offrant un environnement sécuritaire, respectueux et en honorant la diversité, nous grandissons et apprenons ensemble. Notre mission, en partenariat avec les familles, est de répondre aux besoins des individus afin qu'ils développent les compétences, les connaissances et les attitudes nécessaires pour atteindre leur potentiel d'apprenants permanents et de citoyens responsables.

TOES EST MAINTENANT UNE ÉCOLE « VERTE » !

À compter de 2020, l'utilisation de matériaux recyclables sera prioritaire. Les élèves seront encouragés à apporter leurs propres bouteilles d'eau réutilisables de la maison. Les informations provenant de l'école seront priorisées par MOZAIK/e-mail autant que possible.

PRATIQUES RESTAURATIVES

Twin Oaks croit en la justice sociale. Nous utilisons les pratiques de résolution de conflits comme approche qui donne une voix à la fois à la personne qui a fait du mal et à la personne lésée et qui reconnaît que des relations solides sont essentielles au développement d'une communauté scolaire. Les pratiques restauratives font partie intégrante de notre plan d'éducation.

Code de conduite

Dans l'esprit de notre mission, un code de vie est nécessaire pour établir une école qui favorise un climat de coopération cohésive, propice à la bonne citoyenneté et à la promotion de la responsabilité, du respect, de la civilité et de l'excellence académique dans un environnement d'apprentissage sécuritaire. Nous croyons et reconnaissons que les jeunes et les adultes apprennent constamment et qu'ensemble, nous apprendrons l'autodiscipline, la tolérance et le respect des autres. À cette fin, le présent code de conduite contribuera à offrir une expérience scolaire satisfaisante et enrichissante.

Le développement d'un comportement responsable chez les élèves est le travail de la maison et de l'école qui travaillent pour se compléter. Les élèves comprennent que tous les adultes de l'école participent à l'application des règles de conduite. Les étudiants de la dernière année doivent servir de modèles aux jeunes et aider au besoin.

	Attentes	Raisons derrières les attentes	Conséquences
Présence	<p>Les enfants sont censés fréquenter l'école quotidiennement.</p> <p>Les parents/tuteurs doivent indiquer l'absence directement dans MOZAIK ou appelez l'école au (450) 680-3045, poste 1 pour justifier cette absence.</p> <p>Si votre enfant est malade ou a besoin de soins médicaux, s'il-vous-plait ne pas l'envoyer à l'école.</p> <p>Les parents/tuteurs sont requis de fournir un numéro de téléphone en cas d'urgence en cas d'urgence.</p>	<p>Il est important pour les étudiants de fréquenter l'école à tous les jours et de démontrer du respect en ne perturbant pas les apprentissages des autres et d'encourager les succès scolaires des élèves.</p> <p>Veuillez nous informer si votre enfant a une maladie contagieuse pour éviter la propagation.</p>	<p>Le succès scolaire peut être compromis.</p> <p>Les adultes responsables seront appelés et tenus de venir chercher leur enfant lors d'une urgence ou si l'enfant est malade pendant la journée.</p>
Retard & départ hâtif	<p>Tous les étudiants qui arrivent en retard (après 9h) doivent entrer par la porte principale et doivent être enregistré.</p> <p>Les parents/tuteurs doivent entrer le départ hâtif dans MOZAIK directement ou en appelant la secrétaire de l'école et la responsable du service de garde avant midi (12h).</p>	<p><u>Le retard perturbe l'apprentissage.</u></p> <p>Afin d'organiser la fin de la journée et d'assurer la sécurité de tous, les départs hâtifs doivent se faire avant 15h15.</p>	
Rues Martin & Marian	<p>Les zones de débarcadères sur la rue Martin et la rue Marian seront ouvertes de 8h50 à 9h00. Les élèves de prématernelle, de maternelle et de 1ère année (ainsi que leurs frères et sœurs) doivent être déposés et cherchés à la grille sur la rue Martin. Les élèves ne devraient pas traverser la rue seul(e).</p> <p><u>*La grille sur la rue Martin sera fermée durant les mois de novembre à avril. Utilisez la zone sur Marian (stationnement) pendant cette période.</u></p>	<p>La sécurité des élèves vient en premier. Veuillez conduire lentement et en toute sécurité autour de l'école. Veuillez respecter toutes le code de sécurité routière et la signalisation. Évitez de perturber les voisins.</p>	<p>La police de Laval patrouille souvent dans la région comme mesure de sécurité.</p>
Visiteurs à l'école	<p>Tous les visiteurs de l'école, et les bénévoles doivent utiliser la porte principale et s'enregistrer au bureau.</p>	<p>La sécurité de tous les personnes de l'école est notre priorité.</p>	<p>Toute personne qui se trouve en contact avec nos étudiants devront remplir un formulaire de vérification des antécédents judiciaires.</p>

	Attentes	Raisons derrière les attentes	Conséquences
Autobus	<p>Les étudiants sont tenus d'agir de façon , appropriée dans l'autobus en tout temps, conformément à la politique de la CSSWL. La politique de transport de la CSSWL s'applique aux sorties scolaires aussi.</p> <p>Être debout, changer de siège, se tenir à genoux sont des comportements dangereux.</p> <p>Le chauffeur/la chauffeuse de l'autobus est en charge et doit avoir la coopération de tous les étudiants lors du trajet.</p>	<p>Les comportements perturbateurs dans l'autobus sont des problèmes importants pour la sécurité et démontrent un manque de respect envers les autres.</p>	<p>Les conséquences pour des comportements perturbateurs sur l'autobus peuvent être variées par exemple un <u>billet d'avertissement</u>.</p> <p>Un 3^e billet d'avertissement entraînera automatiquement une suspension de l'autobus.</p> <p>Des infractions répétées entraîneront la perte du service d'autobus scolaire pour des périodes de plus en plus longues.</p>
Service de garde	<p>Les étudiants sont supervisés par des membres du personnel en faisant ses devoirs, en faisant des activités d'arts plastiques, éducatives et autres. Tout cela se déroule dans une ambiance chaleureuse et d'ouverture.</p> <p>Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16 heures. Pour plus amples informations, appelez au 450-680-3035, poste 3.</p>	<p>Pour la commodité des parents/tuteurs qui travaillent, Twin Oaks offre un programme de de service des garde subventionné par le gouvernement. Celui-ci ouvre à 7 heures et ferme à 18 heures.</p> <p>Les parents doivent enregistrer l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s).</p>	
Change-ments de fréquenta-tion	<p>Faire des changements dans la fréquentation du service de garde et de l'autobus est interdit.</p> <p>Avec un préavis de 48heures, un changement de fréquentation peut être fait et ce pour un maximum de deux fois par année. Ces changements ne peuvent commencer qu'après les vacances d'hiver et après la semaine de relâche.</p>	<p>Des changements dans la fréquentation des services apportent des préoccupations tant qu'à la sécurité des élèves et peuvent amener des retards pour les trajets d'autobus.</p>	<p>En cas d'urgence, les parents doivent contacter le bureau avant MIDI pour faire un changement pour la fin de la journée Tel: 450-680-3045 poste 1 or 2 ou par courriel à la secrétaire de l'école.</p>

	Attentes	Raisons derrière les attentes	Conséquences
Sécurité, & respect	<p>Une tolérance zéro pour les actes de violence existe à notre école.</p> <p>Des actes de violence envers les élèves et les membres du personnel ne seront PAS acceptés.</p> <p>Il peut s'agir de gestes de violence physique, verbale, d'harcèlement, des menaces, des bagarres, des gestes agressifs, des dommages de matériel des élèves, du personnel ou de l'école.</p>	<p>Un environnement sécuritaire pour les élèves, le personnel et pour la communauté est encouragé et maintenu.</p> <p>Twin Oaks a un programme pour la lutte contre la violence et contre l'intimidation.</p>	<p>Diverses conséquences peuvent s'appliquer, y compris mais non limitées à celles-ci:</p> <ul style="list-style-type: none"> - confiscation - retrait au bureau - réflexions à l'école - les parents seront avisés - les services sociaux peuvent être contactés
Fermeture d'école – Mauvais temps	<p>Les meilleures façons d'obtenir des informations précises et fiables sont d'avoir l'application « Laurier Emergency Notification », d'aller sur le site internet de la commission scolaire Sir Wilfrid Laurie, de consulter la page Facebook de la commission scolaire ou d'appeler au centre administratif au 450 621-5600 ou 1 866-621-5600.</p>	<p>Le territoire de la commission scolaire Sir Wilfrid Laurier est très vaste, couvrant une partie des Laurentides, de Lanaudière et de Laval.</p> <p>Les conditions météorologiques sont très différentes d'une région à l'autre faisant que le processus de fermetures des écoles est une tâche complexe et il y a plusieurs facteurs à prendre en considération.</p>	
Nourriture & breuvages	<p>Veuillez fournir à votre enfant des collations et un dîner nutritifs et bon pour la santé à tous les jours. Des collations comme des barres de chocolat, des bonbons et des croustilles (incluant les nachos et autres items similaires) sont fortement déconseillés.</p> <p>Nous vous encourageons de vérifier les aliments en lisant les étiquettes et d'envoyer des produits sans noix et arachides.</p> <p>Les élèves ne peuvent pas apporter des boissons gazeuse, des boissons énergétiques, des boissons d'électrolytes ou tout autre breuvage sucré ou caféiné.</p> <p>Aucun micro-ondes est disponible pour les élèves à l'école.</p> <p>La gomme à mâcher est interdite.</p>	<p>Une bonne nutrition est importante pour le bien-être et l'apprentissage des enfants.</p> <p>Il y a des enfants avec une allergie sévère aux noix et/ou arachides.</p> <p>L'eau est fortement recommandée dans une bouteille réutilisable.</p>	<p>Les élèves avec des dîners de types malbouffe devront manger au bureau.</p> <p>Les parents peuvent être appelés pour apporter un diner alternatif.</p>

	Attentes	Raisons derrières les attentes	Conséquences
Médicaments	<p>Les EpiPens et les pompes pour l'asthme doivent être envoyés au secrétariat la PREMIÈRE journée d'école.</p> <p>Pour pouvoir administrer des médicaments sous prescription à votre enfant, une autorisation écrite (formulaire donné par le secrétariat) est nécessaire.</p> <p>Les médicaments doivent être dans un contenant avec la prescription avec le nom de l'enfant et le dosage nécessaire (même le Tylenol ou l'Advil).</p>	<p>Le contrôle de la distribution de médicaments est nécessaire pour la sécurité de tous.</p> <p>Tout étudiant ayant des médicaments en sa possession doit les apporter au secrétariat où ils seront gardés EN TOUT TEMPS.</p>	<p>Le personnel scolaire ne sera pas en mesure d'administrer des médicaments sans prescription et sans le formulaire formel de la CSSWL dûment rempli.</p>
Récréations extérieures	<p>Tous les élèves prendront avantage de toutes les périodes de récréation pour aller jouer dehors.</p> <p>Veillez habiller votre enfant de façon appropriée pour les conditions météorologiques, y compris les bottes de pluie, un imperméable, etc.</p> <p>L'école fournira des équipements et jeux pour l'extérieur.</p>	<p>Nous croyons que l'air frais est nécessaire pour tous les élèves donc, ils iront jouer dehors aux récréations et durant l'heure du dîner.</p> <p>L'équipement doit être retourné à l'endroit demandé.</p> <p>Si un élève décide d'apporter un équipement sportif personnel, l'école ne sera pas responsable en cas de perte, de vol ou d'endommagement.</p>	<p>Les seules exceptions pour rester à l'intérieur pour les récréations serait pour une température sous la barre du -27 degrés ou lors de pluies intenses.</p> <p>L'accès au terrain peut être limité.</p>
Code vestimentaire	<p>Les élèves doivent se conformer aux normes raisonnables de bon goût pour la façon de s'habiller</p> <p>Les couleurs pour notre école sont: <u>des vêtements pour le bas bleus marines et des hauts blanc ou bourgogne (y compris pour les sorties scolaires).</u></p> <p>Des vestes ou des chandails bleus marines ou bourgognes peuvent être portés à l'école avec un logo, pas plus grand qu'un 2\$ ou avec le logo de l'école.</p> <p>Les t-shirts spéciaux commandés par l'école (anti-intimidation) avec des slogans ou des dessins sont permis.</p> <p>Les hauts doivent arrivés sous le nombril et doivent avoir des manches (courtes ou longues). Les pantalons courts (shorts /bermudas) des élèves doivent être mi-cuisse ou plus longs.</p>	<p>Le Conseil d'établissement de l'école Twin Oaks a voté sur une politique d'un code de couleur pour tous les élèves. Avoir un code vestimentaire augmente la sécurité et le sentiment d'appartenance et d'unité tout en minimisant les différences de statut socio-économique, les distractions non-académiques et le stress matinal.</p> <p>Vous pouvez commander des articles avec le logo d'école si vous le souhaitez mais cde n'est pas obligatoire.</p>	<p>Les élèves peuvent être demandé de se changer dans des vêtements plus appropriés</p> <p>ou</p> <p>selon le jugement du personnel de l'école, les élèves devront couvrir les vêtements inappropriés par un chandail long.</p> <p>Les parents seront notifiés.</p>

	Attentes	Raisons derrières les attentes	Conséquences
	Le port de faux ongles et de maquillage, comme du mascara et du gloss, est également non-autorisé.		
Éducation physique	Un chandail à manches courtes (ou un chandail d'anti-intimidation), des pantalons de survêtements marines et des souliers de course d'intérieur sont obligatoire. Les montres et les bijoux ne doivent pas être portés lors des cours d'éducation physique. Les cheveux longs devraient être attachés.	<u>Maternelle et cycles 1 & 2</u> : Les élèves doivent porter leurs habits de sports les jours où ils ont de l'éducation physique à l'horaire. <u>Cycle 3</u> : Il est fortement recommandé aux étudiants de changer leur chandail après leur cours d'éducation physique. L'utilisation de déodorant est fortement encouragée.	
Devoirs	Les parents peuvent soutenir l'éducation de leur enfant en surveillant et en supervisant activement les devoirs et en signat l'agenda quotidiennement. Chaque enfant a des besoins spécifiques pour son apprentissage et le temps consacré aux devoirs varie d'un enfant à l'autre. Occasionnellement, les étudiants se voient attribuer des projets qui sont à terminer à la maison et sur une plus longue période de temps. Les élèves devraient planifier soigneusement leur temps pour completer ces projets. Les enseignants conjointement avec les parents devraient vérifier les progrès de l'élève sur une base régulière afin d'éviter les travaux précipités.	Le but des devoirs est de <u>réviser, examiner, pratiquer</u> ou <u>visualiser</u> le travail fait en classe. En examinant les documents de l'enfant, les parents peuvent déterminer si oui ou non, le devoir a été complété au potentiel de l'enfant. Voici des lignes directrices générales pour la durée des devoirs : 30 minutes de travail ininterrompu, assis et concentré sur la tâche pour le cycle 1; 45 minutes de travail ininterrompu, assis et concentré sur la tâche pour le cycle 2 ainsi que 60 minutes de travail ininterrompu, assis et concentré sur la tâche pour le cycle 3.	Si, pour une raison important, votre enfant est incapable de compléter ses devoirs, s'il-vous-plaît, envoyer une note d'explication à l'enseignant(e).
Vacances / tournois sportifs	C'est la responsabilité de votre enfant de demander le travail ou la leçon manqué lors d'une absence.	Tous les élèves doivent être à l'école pendant 180 jours.	Si vous choisissez prendre des vacances avec votre enfant(s) pendant l'année scolaire, les enseignants <u>sont non requis</u> à fournir des travaux et devoirs pour cette absence.

	Attentes	Raisons derrière les attentes	Conséquences
	De plus, tous les examens ministériels obligatoires manqués en raison d'un congé pris pendant l'année, seront attribués la note de 0. Les reprises ne sont pas permises et ces examens ne peuvent pas être reportés à une date ultérieure.		Une note médicale est obligatoire pour une absence lors des examens du ministère.
Objets interdits	<p>Les élèves ne devraient apporter que leur matériel nécessaire à leur apprentissage. Ces articles suivants ne doivent pas être envoyés à l'école:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jouets (jouet à manipuler (fidget toys) nécessite l'approbation de l'administration et de l'enseignant) - Appareils et équipement électroniques coûteux (téléphones cellulaires, écouteurs, montres intelligentes, etc.) - planche à roulettes, patins à roulettes, trotinette - Toutes montes qui prennent des vidéos et/ou photos 	L'école ne prend pas la responsabilité pour ces éléments en cas de perte, vol ou bris.	Les jouets et appareils peuvent être confisqués et retournés qu'aux parents.
Internet & Medias sociaux	Les élèves devraient faire preuve de bonnes compétences numériques et démontrer une bonne citoyenneté numérique en utilisant Internet et en communiquant avec leurs pairs et enseignants. Veuillez être conscient que la plupart des applications de médias sociaux ne sont pas permis aux moins de 13 ans donc, les élèves d'âge primaire ne devraient pas les utiliser, surtout sans surveillance.	Ce qui se passe sur Internet à la maison nécessite d'être adressé à la maison. Toutefois, si les problèmes résultants des médias sociaux affectent les élèves et leur sécurité à l'école, l'administration sera impliquée.	Le plan ABAV sera appliqué. Les élèves et/ou parents peuvent être demandé de supprimer une image ou un vidéo.

	Attentes	Raisons derrières les attentes	Conséquences
Comportement des élèves	<p>Chaque élève se comportera de manière à ce qu'il/elle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontre une responsabilité personnelle pour son apprentissage. - Permet à tous d'apprendre. - Permet à l'enseignant d'enseigner efficacement. - Permet à chaque élève de se sentir en sécurité de tout forme d'abus. - Évite les comportements blessants. - Respecte les autres. - Respecte l'école et les biens personnels d'autrui. <p>*Les comportements positifs seront reconnus tout au lon de l'année scolaire de différentes manières par les enseignants, l'équipe école et l'administration.*</p>	<p>Students will do his/her best when completing the assignments and will complete homework assigned.</p> <p>Students will be on time for class and ready to work with the books and materials needed.</p> <p>Les élèves feront de leur mieux lors de la réalisation des tâches et termineront leurs devoirs assignés.</p> <p>Les élèves seront à l'heure en classe et seront prêts à travailler avec les livres nécessaires.</p> <p>Les élèves devraient traiter les autres comme ILS aimeraient être traités.</p> <p>Les élèves joueront de façon responsable.</p> <p>Les élèves éviteront les mauvais choix de langage, la force physique, les jeux physiques, l'intimidation, de rabaisser les autres et les moqueries.</p> <p>Les élèves aideront à maintenir la salle de classe/école est rangée.</p>	<p>Diverses conséquences peuvent être appliquées, y compris mais non limitées aux suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perte de privilèges - Accompagne ment personnel (tactiques de résolution de problèmes) - Services sociaux offerts - Paiement pour les dommages causés - Suppression d'activités spéciales - Suspension - Participation de services de soutien (agences, évaluation médicales, police, etc.) <p>Les parents seront contactés.</p>

ANTI-INTIMIDATION :

En juin 2012, des articles de la Loi sur l'éducation ont été modifiés afin de rendre les divers intervenants de la communauté scolaire plus responsables à l'égard de l'intimidation et de la violence dans les écoles. Le projet de loi 56 a été déposé à l'Assemblée nationale en février 2012 par le ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. Il est précisé que les conseils scolaires doivent veiller à ce que chaque école offre un environnement d'apprentissage sûr et sécuritaire qui permet à chaque élève de se développer pleinement, sans crainte d'être victime d'intimidation ou de violence. Il a été adopté le 15 juin 2012 en vertu du chapitre 19 des Statuts de 2012 comme disposition anti-intimidation et anti-violence dans la Loi sur l'éducation. Cette loi anti-intimidation et anti-violence exige que tout élève, membre du personnel ou parent qui observe ou est mis au courant d'un acte d'intimidation ou de violence ait l'obligation de signaler cet acte à un membre approprié du personnel scolaire. Le protocole est décrit dans le plan de l'école contre l'intimidation et la violence, qui se trouve sur le site Web de l'école.

Le mot « intimidation » désigne tout **comportement, commentaire, acte ou geste répété, direct ou indirect, qu'il soit délibéré ou non, y compris dans le cyberspace, qui se produit dans un contexte où il existe un déséquilibre de pouvoir entre les personnes concernées et qui cause des souffrances et des blessures, blesse, opprime, intimide ou ostracise.**

Les actes suivants peuvent être considérés comme de l'intimidation s'ils répondent aux critères ci-haut :

Physique :

- Coups de poing, coups de pied, coups de poing; pousser, pousser, cracher;
- Forcer les autres à remettre de la nourriture, de l'argent ou quelque chose qui leur appartient; et
- Faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il ne veut pas faire.

Verbal :

- Appel de nom; Taquineries, insultes, diffamations; les menaces de toute nature;
- Se moquer de quelqu'un en raison de son apparence, de ses caractéristiques physiques, de ses besoins particuliers, de son identité sexuelle ou de son milieu culturel; et se moquer des actes de quelqu'un.

Indirect (social et psychologique) :

- Exclusion des autres de l'activité ou du groupe; répandre des histoires fausses sur les autres;
- Faire des gestes inappropriés; Prendre, cacher ou endommager quelque chose qui appartient à quelqu'un d'autre;
- Envoi de messages électroniques ou de SMS méchants; l'utilisation inappropriée de sites Web, de sites de discussion ou de téléphones avec caméra.

Stratégies pour faire face à l'intimidation

Responsabilités du personnel :

- Modéliser un comportement approprié, en respectant les différences et la diversité individuelles;
- Renforcer le message selon lequel l'intimidation n'est pas acceptée ou tolérée;
- Traiter sérieusement tous les cas de harcèlement signalés ou observés;
- Signaler par écrit au directeur de l'école les cas d'intimidation, afin que les élèves soient supervisés en tout temps.

Responsabilités des étudiants :

- Modéliser un comportement approprié, en respectant les différences et la diversité individuelles;
- Renforcer le message selon lequel l'intimidation n'est pas acceptée ou tolérée;
- Aider une personne victime d'intimidation; de s'abstenir d'intimider les autres;

- Informer un adulte si celui-ci est victime d'intimidation ou s'il voit quelqu'un d'autre être victime d'intimidation - à l'école et sur le chemin de l'école.

Responsabilités des parents :

- Modéliser un comportement approprié, en respectant les différences et la diversité individuelles;
- Renforcer le message selon lequel l'intimidation n'est pas acceptée ou tolérée;
- Demander à leurs enfants de dire à l'adulte approprié s'ils sont victimes d'intimidation;
- Parler à l'enseignant, au technicien de la garderie ou au directeur si leur enfant est victime d'intimidation ou s'ils soupçonnent que cela se produit.

Les élèves qui intimident les autres peuvent être confrontés à une ou plusieurs des conséquence(s) suivante(s) :

- Participation à un processus de médiation; participation à des programmes de compétences sociales;
- Renvoi au technicien en éducation spéciale; les parents peuvent être contactés par l'école;
- Les privilèges peuvent être retirés (p. ex., exclusion du terrain de jeu, activités scolaires, etc.);
- Sanctions décrites dans le plan ABAV de l'école (plan anti-intimidation/anti-violence) comme les redémarrages scolaires, le temps de réflexion et la suspension à domicile.

Plan pro-actif:

- Cours en classe
- Programmes en petits groupes (visite d'un agent de police communautaire, conférenciers invités)
- **Esprit scolaire (Journée du chandail rose, etc.)**
- Programme Park Pal, leadership de 6e année, activités à l'heure du déjeuner; Ateliers pour les parents

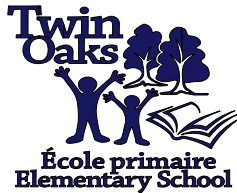
Avec mon enfant, nous avons lu le code de vie et nous comprenons les procédures, les règles et les conséquences décrites par l'école primaire Twin Oaks.

Signature de l'étudiant : _____

Signature des parents : _____

Date : _____

Signature de l'enseignant : _____



PERMISSION DE MARCHER

J'autorise mon enfant _____ à accompagner sa classe pour des activités de plein air autour de l'école avec son enseignant (ex : bibliothèque ou parc)
Je comprends que je serai informé lorsque ces événements auront lieu.

Signature du parent : _____

Date : _____

UTILISATION DES PHOTOS DE L'ÉLÈVE

Il arrive que des élèves soient photographiés pendant les heures de classe, lors d'excursions ou d'activités scolaires spéciales (assemblées, jeux, etc.).

Oui / Non J'autorise les enseignants de mon enfant à prendre des photos durant les activités de l'école et les afficher dans l'école (télévisins à l'entrée, babillards, etc).
_____ (initiales)

Oui / Non J'autorise les enseignants de mon enfant à prendre des photos en classe et à les partager avec la classe via Class Dojo, Google Classroom, etc.
_____ (initiales)

Oui / Non J'autorise les enseignants de mon enfant à prendre des photos en classe et à les afficher sur le site internet de l'école et/ou Facebook page, etc. Aucun nom d'élève ne sera affiché sur le site internet ou Facebook.
_____ (initiales)

Oui / Non J'autorise mon enfant à être présent et filmé si les médias sont invités à l'école (équipe de nouvelles, etc)
_____ (initiales)

Signature du parent : _____

Date: _____

